

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Aménagements paysagers

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	Spécialisée, Aménagements paysagers
Date de l'analyse	
Analyste	

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Définition de l'activité L'entreprise exerce une activité correspondant à la spécialité concernée (Travaux des sols et végétalisation ou Aménagements extérieurs).	Extrait Kbis, présentation de l'entreprise, mémoire technique, références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Effectifs L'entreprise dispose d'un effectif supérieur à 8 salariés affectés aux travaux neufs (hors chef d'entreprise et cadres).	Organigramme, déclaration d'effectifs, liste nominative des salariés affectés à l'activité, registre du personnel.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Diversification des compétences Les références couvrent au moins 5 domaines de compétences, dont obligatoirement les travaux de plantation et d'engazonnement.	Attestations de bonne exécution, certificats de capacité, descriptifs techniques des opérations réalisées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
4	Références de travaux Les références concernent des travaux réalisés depuis moins de 4 ans.	Attestations de bonne exécution datées, certificats de capacité, procès-verbaux de réception.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Montants des références Les montants de travaux atteignent au minimum 300 000 € HT sur 4 attestations ou 400 000 € HT sur un nombre supérieur d'attestations.	Attestations de bonne exécution mentionnant les montants HT, certificats de capacité ou marchés correspondants.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Nature des réalisations Les références démontrent une maîtrise technique correspondant à la spécialité concernée, avec un niveau de complexité comparable aux prestations du marché.	Descriptifs des chantiers, plans, CCTP, DOE, photographies avant/après, attestations du maître d'ouvrage.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Compétences du dirigeant Le dirigeant justifie d'un niveau de formation ou d'expérience conforme aux exigences de la qualification spécialisée.	CV, diplômes, certificats de formation, attestations d'expérience professionnelle.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Compétences de l'encadrement Un cadre (ou TAM niveau 4 pour les entreprises de moins de 20 salariés) justifie également des compétences exigées par le référentiel.	CV, diplômes, fiches de poste, contrats de travail, attestations d'expérience.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
9	Organisation de l'encadrement L'entreprise dispose d'un encadrement technique adapté (chefs d'équipe, conducteurs de travaux...) permettant une réalisation autonome des prestations.	Organigramme, fiches de fonction, répartition des responsabilités, procédures internes.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
10	Moyens humains Les moyens humains apparaissent suffisants pour assurer l'exécution de prestations spécialisées.	Organigramme, effectifs par fonction, planning des ressources, déclaration des effectifs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
11	Moyens matériels Les moyens matériels spécialisés sont adaptés aux prestations concernées et permettent leur réalisation en autonomie.	Inventaire du matériel, cartes grises, contrats de location, certificats de contrôle ou de maintenance.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
12	AIPR L'entreprise justifie de la présence d'au moins deux personnes titulaires de l'AIPR Encadrant lorsque les travaux le nécessitent.	Certificats AIPR, tableau des habilitations du personnel.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
13	Documents photographiques Les réalisations produites (photographies, attestations, descriptifs...) permettent d'apprécier la qualité technique des ouvrages réalisés.	Photographies datées des réalisations, dossiers de présentation des chantiers.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
14	Règles professionnelles Les éléments produits permettent de considérer que l'entreprise maîtrise les règles professionnelles, normes, DTU et fascicule 35 applicables aux travaux concernés.	Mémoire technique, procédures internes, références de chantiers, certifications éventuelles, éléments démontrant la mise en œuvre des règles professionnelles.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Aménagements paysagers ?

- ☐ Oui
☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
☐ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la maîtrise technique d'une spécialité identifiée ;
- un niveau d'expérience et de références supérieur à celui exigé pour la qualification « Spécialisée » ;
- des compétences renforcées du dirigeant et de l'encadrement ;
- des moyens humains et matériels adaptés à des prestations à forte technicité ;
- des références démontrant une autonomie complète dans la réalisation des travaux spécialisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.